

Le présent document est exclusivement distribué par Anheuser-Busch InBev et est destiné uniquement à des personnes situées en dehors du Royaume-Uni. Les investissements auxquels il est fait référence dans le présent document ne sont disponibles, et toute invitation, offre ou accord visant à souscrire, acheter ou à acquérir par tout autre moyen de tels investissements, ne sera effectué qu'à l'égard de ces personnes. Aucune autre personne ne devrait décider d'investir sur la base du présent document ou de son contenu, quel qu'il soit. Les personnes distribuant ce document doivent s'assurer qu'elles agissent légalement.

Questions fréquemment posées

Où puis-je souscrire aux Obligations ?

- Fortis Banque : via PC Banking ou Phone Banking (02 433 40 32) ou au guichet de toute agence Fortis Banque. De plus amples informations peuvent toujours être obtenues via Phone Banking ou en consultant le site www.fortisbanking.be/emissions (cliquer ensuite sur « émissions en cours »).
- KBC Bank : via KBC Online ou au guichet de toute agence KBC, CBC Banque et Centea. Pour de plus amples informations, il est toujours possible d'appeler le KBC Telecenter au 078 15 21 53 ou de consulter le site www.kbc.be/obligaties.
- Rabobank : via Rabo orderlijn, www.rabobank.nl ou via chaque agence locale Rabobank aux Pays-Bas.

Quand l'offre expire-t-elle ?

- La période de souscription pour les obligations expirera le 24 février 2009, sous réserve de toute clôture anticipée. Ab-InBev peut décider une telle clôture anticipée en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription.

Les obligations seront-elles cotées ?

- Les obligations seront cotées sur le *London Stock Exchange Regulated Market* et sur Euronext Amsterdam.

Puis-je acquérir/vendre des obligations sur le marché ? Quand seront-elles négociables ?

- Selon le pays, vous pouvez soit vendre vos obligations via le Stock Exchange, soit via un intermédiaire (votre courtier ou votre banque).

Je possède un compte auprès de la banque XYZ (qui n'est pas l'un des intermédiaires financiers) – pourrai-je participer ?

- Oui, demandez à votre banque d'acquérir les obligations pour vous via l'une des banques participantes (Fortis Banque et KBC Bank pour la Belgique et le Luxembourg, et Rabobank pour les Pays-Bas). Vous payerez bien entendu le même prix d'émission lors de la période de souscription.

Je possède un compte/portefeuille en Allemagne, France. Comment puis-je participer ?

- Cette offre au public est uniquement accessible aux investisseurs en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Vous pouvez cependant acquérir des obligations sur le marché secondaire. Le marché secondaire s'ouvre après que les obligations ont été livrées (à savoir le 27 février 2009).

Ma banque facture-t-elle une commission ?

- Pendant la période de souscription, tou(te)s les banques / intermédiaires devront vendre les obligations au prix d'émission, lequel comprend déjà une commission pour les banques.

Quelle est la notation d'AB InBev ?

- La notation accordée par Standard and Poor's est BBB+ pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme.
- Le 29 septembre, nous avons obtenu une notation Baa2 de Moody's
- Ces deux agences de notations considèrent nos perspectives d'avenir comme étant stables.

Y a-t-il une notation minimale en-deçà de laquelle vous ne devriez pas tomber ? Que feriez vous pour la préserver ?

- Notre objectif est de maintenir une notation « investment grade ».

Avez-vous mis en place une politique de couverture des taux d'intérêt suite à l'acquisition d'Anheuser-Busch ?

- Afin de permettre une plus grande prévisibilité des flux de trésorerie, nous avons conclu une série de swaps à terme sur taux d'intérêt Libor USD fixes. C'est pourquoi les taux d'intérêt portant sur des montants allant jusqu'à 34,5 milliards USD (dans le cadre de la ligne de crédit sénior de 45 milliards USD) ont été effectivement fixés, pour la période 2009-2011, à 3,875% par an, augmenté des marges applicables.

Quand allez-vous fournir des comptes financiers pro-forma ?

- Nous publierons des comptes financiers pro-forma en même temps que nos résultats relatifs à l'exercice 2008.

Quels textes contractuels avez-vous au sujet de la dette ?

- Les Lignes de Crédit Sénior exigent qu'AB-InBev maintienne un taux de couverture des intérêts et un taux de levier, qui est testé tous les 6 mois.
- Le taux de couverture des intérêts initial (qui sera équivalent au ratio EBITDA contre les dépenses d'intérêts nets sur une base consolidée) est de 2,5 : 1 et est augmenté de façon progressive au cours de la durée des lignes de crédit à 3 : 1.
- Le taux de levier initial (dette nette/EBITDA) est de 5,2 : 1 et est diminué au cours de la durée des lignes de crédit à 3,5 : 1.

- Les deux paramètres seront testés tous les 6 mois pour la période de 12 mois se clôturant à la date du test et commençant le 30 juin 2009.

*Les Obligations décrites ci-dessus n'ont pas été, et ne seront enregistrées conformément au Securities Act américain de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), ou en vertu de toute disposition législative de droit financier dans tout autre état ou pays et ne peuvent pas faire l'objet d'une offre ou d'une cession aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Par conséquent, les Obligations ne sont offertes et vendues qu'en dehors des États-Unis à des personnes non américaines, conformément à la Règle S du Securities Act. Aucune offre publique des Obligations ne sera faite aux États-Unis ou dans toute autre pays.*

Le présent document ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat d'instruments obligataires aux États-Unis ou dans tout pays dans lequel une telle offre serait illégale.